

COMMUNIQUÉ DU 24 JUIN 2020

**RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA NOTE D'INFORMATION  
ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES, DE LA SOCIÉTÉ WINNIPEG PARTICIPATIONS**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE  
VISANT LES ACTIONS DE**



**INITIÉE PAR  
WINNIPEG PARTICIPATIONS**

**PRÉSENTÉE PAR**

**LAZARD**  
FRÈRES BANQUE

BANQUE PRÉSENTATRICE ET GARANTE

**ALANTRA**

BANQUE PRÉSENTATRICE

**Prix de l'offre publique de retrait : 90 euros par action Harvest**

**Durée de l'offre publique de retrait : 10 jours de négociation**

**AVIS IMPORTANT**

Dans la mesure où Winnipeg Participations détient plus de 90% du capital et des droits de vote de la société Harvest, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et aux articles 237-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sera mise en œuvre à la suite de l'offre publique de retrait. Les actions Harvest qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait (à l'exception des actions auto-détenues par Harvest) seront transférées à Winnipeg Participations en contrepartie d'une indemnité en numéraire de 90 euros par action Harvest, égale au prix proposé dans le cadre de l'offre publique de retrait, nette de tous frais.

Le présent communiqué est diffusé par Winnipeg Participations conformément aux dispositions des articles 231-27, 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application des articles L. 621-8 du Code monétaire et financier et 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (l'« **Offre** ») en date du 23 juin 2020, apposé le visa n° 20-277 sur la note d'information établie par Winnipeg Participations (la « **Note d'Information** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de Winnipeg Participations (le « **Document** « **Autres Informations** » ») ont été déposées auprès de l'AMF le 23 juin 2020.

La Note d'Information visée par l'AMF et le Document « Autres Informations » sont disponibles sur les sites Internet d'Harvest ([www.harvest.fr](http://www.harvest.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

**Winnipeg Participations**

5, rue de la Baume  
75008 Paris

**Lazard Frères Banque**  
121, boulevard Haussmann  
75008 Paris

**Alantra**  
6, rue Lamennais  
75008 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

**Avertissement**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Winnipeg Participations décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.